

MÉDIATION PAR LES PAIRS

Labastide-Saint-Pierre, Lauzerte, Montauban, Moissac

PRÉVENTION

INTERVENTION

REMÉDIATION

OBJECTIFS :

Prévenir et lutter contre les violences en milieu scolaire, améliorer le climat scolaire et permettre aux jeunes :

- D'apprendre à devenir responsables de leurs paroles et de leurs actes ;
- De distinguer l'acte et la personne ;
- De pratiquer l'écoute active et empathique ainsi que de développer le respect mutuel ;
- De créer de nouvelles relations entre eux et avec les adultes.

cadre de l'action



Action locale
et cadre national

focus



Élève, classe,
établissement

thématiques



Climat
scolaire

→ Les modalités

Public concerné :

- Médiateurs : petite équipe stable de référents adultes (équipe éducative, APS...) préalablement formés au sein de l'établissement scolaire et élèves volontaires formés
- Bénéficiaires de la médiation : élèves.

Descriptif :

« La médiation par les pairs n'est pas un simple outil de gestion de la conflictualité mais un véritable projet éducatif »

(J.P. Bonafé-Schmitt).

Processus coopératif qui vise à prévenir ou à réguler les conflits relationnels entre jeunes par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur, du même âge ou à peine plus âgé, formé à la médiation, afin d'aider à trouver une solution satisfaisante pour les parties prenantes. Le rôle du médiateur est essentiellement de permettre aux jeunes de dénouer les tensions, de rechercher des solutions constructives et recréer du lien. Les adultes, eux-mêmes formés à

la médiation, non présents lors de la séance de médiation sauf à la demande des jeunes, restent à proximité, disponibles, et assurent la supervision et le suivi.

→ Les conditions

Août 2013 : suite à la promotion par le Ministère de l'Éducation Nationale de travaux de recherche sur le climat scolaire notamment, diffusion de la charte nationale de la médiation par les pairs pour les intervenants dans les écoles, les collèges et les lycées. Présentation des concepts du dispositif et des missions des formateurs à la médiation et des médiateurs. Février 2014 : charte départementale préfet/DASEN 82 « Médiation par les pairs ».

→ Les freins et les leviers

Freins : Retour établissements : réticences des enseignants (peur que la médiation ne se substitue à la punition) et manque d'implication les premières années, réticence de certains parents, difficultés à recruter des médiateurs car peu d'intervention.

Leviers : Maîtriser le pilotage du projet, l'inscrire dans le projet d'établissement, organiser une sensibilisation dans l'établissement en réunissant le public le plus large possible, en impliquant toute la communauté éducative, identifier une personne référente du projet, inscrire le dispositif dans la durée, bien cibler les objectifs, les élèves concernés et les résultats attendus, évaluations, outils de suivi à mettre en place.